

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2792)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 367

présenté par
M. Poisson et M. Cherpion

ARTICLE PREMIER

I. – À l’alinéa 1, substituer à la référence :

« XI »

la référence :

« IX ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les titres IX et X n’existent pas, il convient de créer un titre IX et non pas XI.